

Pour une sécurité sociale professionnelle dans la presse, la communication et l'édition

A - La précarité ruine la démocratie – p. 2

B – La presse libre à l'épreuve du marché – p. 10

C – La solidarité contre la précarité – p. 17

Par Jean Gersin et Antoine Peillon, mars 2006

VIII^e Congrès de la Chambre syndicale typographique parisienne

INFO' COM – CGT

A - La précarité ruine la démocratie

I / Une précarité généralisée

Sous la pression de la « gouvernance » soi-disant libérale mondialisée, au service du capitalisme le plus sauvage, la société française n'a cessé de se fracturer depuis une trentaine d'années. Le chômage et la précarité frappent, malgré les trucages statistiques¹, de plus en plus durement des millions de personnes résidant en France, les entraînant fatalement dans la spirale de la marginalisation, de l'exclusion et de la dégradation physique autant que morale. Il est d'ailleurs, symptomatiques, qu'un nombre toujours croissant de « demandeurs d'emploi », jusqu'alors indemnisés en tant que chômeurs, basculent vers le RMI, dont le nombre de « bénéficiaires » a augmenté de 40 000 au cours du dernier semestre pour atteindre le chiffre record, insoutenable pour certains départements, de 1 200 000 !

Le nombre officiel de chômeurs atteint aujourd'hui les 2 611 000 personnes (décembre 2005). Cependant, ce chiffre reste encore très en dessous de la réalité du non-emploi et du sous-emploi. Pour ne citer qu'elle, la sociologue Margaret Maruani², directrice de recherche au CNRS, affirmait, dès 2002, que le vrai nombre de chômeurs était au moins 4,2 millions, que le nombre de salariés vivant sous le seuil de pauvreté approchait les 3,5 millions et qu'il fallait compter plus de six millions d'« emplois atypiques », souvent réservés aux femmes : contrats à durée déterminée, à temps partiel, intérim, sans parler des « petits boulots », ni du travail au noir...

Pour nous, au-delà du chômage de masse, il est de plus devenu primordial de prendre toute la mesure de la progression explosive de la précarité. La définition donnée par le rapport fondamental *Grande pauvreté et précarité économique et sociale* présenté, au nom du Conseil économique et social, par Joseph Wresinski (séances des 10 et 11 février 1987, publié par le Journal officiel le 28 février 1987), révèle très tôt l'ampleur du sujet : « La précarité est

l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux » (p. 6).

Il est aussi indispensable de relever combien la situation matérielle et morale, voire physique, des salariés précaires en général est un véritable tabou dans notre société. Briser la loi du silence, à ce sujet, est déjà générateur de résistance³ au soi-disant « destin » des « victimes » que nous ne pensons pas, pour notre part, « consentantes ». Il nous faut regarder en face « les conséquences humaines »⁴ (inhumaines plutôt) de la précarité sociale : surmortalité, mortalité prématurée, risques multipliés de suicide, d'accident et de maladie grave, dépression, alcoolisme⁵...

Plus particulièrement, on entendra, ici, par « précarité », l'ensemble des formes atypiques d'emploi, essentiellement les contrats à durée déterminée et l'intérim, mais également les contrats de qualification et d'adaptation, et même les formes d'emploi n'assurant pas un revenu égal au SMIC, à savoir principalement les CDI à temps partiel subi (1,2 million de salariés en 2004). Faire le recensement exhaustif des contrats de travail qui existent aujourd'hui est, d'ailleurs, mission quasi impossible.⁶

Cependant, quelques données chiffrées, même si elles sont toujours sujettes à mise en question, donnent une idée de la gravité du phénomène. Depuis 1985, le nombre de salariés employés sous contrat à durée déterminée a plus que triplé, celui des intérimaires a été multiplié par six, les contrats aidés et stages ont plus que doublé.

Bien entendu, ces ordres de croissance de la précarité sont excessivement partiels. Dans une étude récente, Jacques Rigaudiat⁷ affirme, pour sa part : « Entre chômage, sous-emploi, précarité financière des « travailleurs pauvres », c'est très vraisemblablement entre le quart, au moins, et le tiers de la population : soit 15 à 20 millions de personnes (7 millions de pauvres et 8 à 12 millions de précaires) qui, pour une raison ou pour une autre, ont, de façon durable, des conditions de vie marquées du sceau de l'extrême difficulté. »

Mais la précarité ne se mesure pas seulement par ces données excessivement statiques. L'instabilité des salariés en situation d'emploi est un autre facteur, désormais considérable, de fragilisation de la sécurité professionnelle. Chaque année, depuis le tournant de l'an 2000, les entrées et les sorties sur le marché du travail représentent environ 40% de l'emploi total. « L'ampleur des flux d'embauches et de séparations est le signe d'une instabilité importante de l'emploi dans les entreprises françaises », affirme le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC), dans un rapport intitulé *La sécurité de l'emploi face aux défis des transformations économiques* (Rapport n° 5, 2005).

Il est important de relever que les contrats à durée déterminée (CDD) sont prépondérants dans ces flux d'embauche ou de licenciements : la première cause d'entrée au chômage est l'arrivée au terme d'un emploi à durée limitée (CDD, Intérim...). Environ 40 % des personnes touchées par le chômage étaient auparavant en emploi temporaire. Le licenciement (25%), le fait de n'avoir jamais exercé une activité professionnelle (16%) et la démission (11%) constituent les autres motifs de chômage. Et non seulement l'instabilité de l'emploi est liée à certaines formes de travail (CDD, intérim), mais la nature du contrat joue aussi « fortement » sur le fait de rester au chômage durablement, c'est-à-dire « sur l'insécurité de l'emploi », explique encore le CERC...

II / Une précarité cyniquement organisée

Vers 1900, il y avait quelque trois millions de salariés en France. A la Libération, en France, un actif sur deux était salarié. Aujourd'hui, près de 90% de la population active est salariée. Le salariat n'a jamais été aussi important, socialement et économiquement, et le Code du travail, bâti, lutte après lutte, en plus de 120 ans, est devenu le socle des droits de 16 millions de salariés du privé.

Le CDI relève du Code du travail et des conventions collectives. Il y a une dizaine d'années, le patronat a décidé d'en finir avec l'un et les autres, imposant, peu à peu, le contrat individualisé, de gré à gré entre l'employeur et le salarié, de

façon à casser toute résistance collective des salariés à leur exploitation. Depuis peu, le processus de déréglementation du travail connaît une accélération incroyable. Ainsi, la loi Fillon du 4 mai 2004 inverse radicalement la hiérarchie des sources du droit du travail. Elle permet à des accords d'entreprise de s'opposer à des accords de branche, voire à des accords interprofessionnels, et même à des lois lorsque celles-ci le permettent.

C'est ainsi l'ordre public social qui se transforme en chaos. Et il est logique que l'attaque du gouvernement Villepin contre le CDI soit lancée sur ses deux extrémités. Les emplois des jeunes et ceux des seniors, totalement précarisés. Les CNE et CPE sont la première des deux branches de la tenaille ! La suppression légale du motif pour justifier tout licenciement est la négation fondamentale de la sécurité professionnelle - toute relative - offerte par le CDI. En même temps qu'il crée le CPE, le gouvernement Villepin crée les CDD « seniors » et supprime la contribution Delalande !

La « loi sur l'égalité des chances » qui institue le CPE, propose aussi des CDD de 18 mois renouvelables aux salariés de 57 à 60 ans. Ceux-ci n'auront pas le choix de refuser une telle précarité, puisque la filière UNEDIC, qui permettait 42 mois d'indemnités chômage aux demandeurs d'emploi de cette tranche d'âge-là, a été purement et simplement supprimée en décembre 2005 !⁸ C'est la deuxième branche de la tenaille anti-CDI.

Pis encore, le gouvernement actuel autorise désormais les cumuls emploi-retraite jusqu'alors prohibés, y compris pour des temps partiels... Le but non avoué est, en réalité, de freiner le départ massif à la retraite des *baby-boomers* de 1945-47, afin de maintenir une concurrence suffisante vis-à-vis des jeunes salariés sur le marché de l'emploi, jeunes salariés qui seront ainsi plus aisément maintenu dans la précarité et, donc, dans la docilité, voire l'exploitabilité maximum⁹.

III / « Pigistes », précaires et exploités par excellence !

En janvier 2006, près d'un journaliste détenteur de la carte d'identité professionnelle sur cinq est rémunéré à la pige. De 1991 à 2006, la proportion de

« pigistes » officiellement recensés, par rapport au nombre total de journalistes, est passée de 14,37% à 19,12% (22,54% pour les femmes journalistes), soit de 3932 personnes à 6889 (source : Commission de la carte) ! Enfin, sur les quelque 1979 nouvelles cartes de presse attribuées en 2005, plus de 44% (874 exactement) l'ont été à des « pigistes ».

De tels chiffres -officiels- démontrent que la précarisation des journalistes est encore bien plus grave que celles affectant déjà lourdement les autres secteurs professionnels. A noter, que les journalistes employés sous CDD sont officiellement comptabilisés par la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP), avec ceux employés en CDI, parmi les « journalistes mensualisés ». Les statistiques de la CCIJP ne tiennent pas compte, de plus, des nombreux journalistes dont les revenus (majoritaires) dans la presse institutionnelle et/ou d'entreprise ne leur permettent pas de détenir la carte professionnelle, ni des tout aussi nombreux « correspondants » de la presse quotidienne ou hebdomadaire régionale à qui la carte est aussi refusée, ni encore des « pigistes » de la presse audiovisuelle qui relèvent souvent abusivement du régime particulier des intermittents du spectacle...

Pour mémoire : en 1964, 7,35% seulement des journalistes étaient rémunérés à la pige, soit 706 personnes... Depuis, la précarité n'a cessé de gagner l'ensemble du corps professionnel des journalistes, sans que les syndicats de journalistes n'aient, visiblement, trouver le moyen d'enrayer, un tant soit peu, cette désastreuse évolution. Aux dernières nouvelles, selon le SNJ-CGT, les « patrons de presse » et le gouvernement entendraient achever le processus de marginalisation sociale et professionnelle de 20% des journalistes encartés en « assimilant les journalistes rémunérés à la pige aux intermittents du spectacle » (communiqué du 31 janvier 2006). Les « dénonciation » et autres « interpellations » du syndicat des journalistes CGT n'ont, semble-t-il, pas beaucoup impressionné les « patrons de presse », ni le gouvernement...

Pourtant, la catastrophe sociale qui ruine le journalisme est annoncée depuis longtemps. En 1998, dans *Journalistes précaires* (Le Mascaret), le sociologue Alain Accardo (université de Metz), un élève de Pierre Bourdieu, dressait un tableau très complet de la « prolétarisation » d'« une partie croissante des journalistes (...), en commençant bien sûr par les plus

vulnérables, c'est à dire les plus jeunes » (p. 8). Une prolétarianisation qui « se manifeste simultanément - au plan *matériel*, par un appauvrissement des agents concernés (les pigistes sont généralement exclus de toute augmentation salariale, qu'elle soit collective ou individuelle, de toute compensation pour le passage aux 35 heures, de la rémunération des droits d'auteur en cas de réédition de leurs oeuvres...), une diminution sensible de leur pouvoir d'achat, un endettement croissant, une détérioration de leurs conditions de vie (toutes les consommations sont affectées) - au plan *social* par une subordination étroite et passive au pouvoir de l'employeur - et au plan *psychologique et moral* par le développement de toutes les formes de stress et d'aliénation qu'engendrent l'asphyxie financière, la perte de liberté d'initiative, et les atteintes répétées à l'identité et à la dignité des personnes » (p. 10).

Au-delà du constat, Alain Accardo se livre à une analyse sans concession de la « précarisation de l'emploi journalistique ». Comme dans le restant du corps social, le déséquilibre entre l'offre et la demande d'emploi, souligné par un chômage massif, est une aubaine pour les exploiters. L'image sur-valorisée du métier de journaliste, dans notre société médiatique, est, de ce point de vue, un facteur évidemment aggravant. « Les entreprises de presse ont les coudées d'autant plus franches dans l'exploitation de cette main d'œuvre (les « pigistes ») que celle-ci s'accroît d'année en année (cf. les statistiques données ci-dessus) par l'arrivée de cohortes de jeunes gens et de jeunes filles sortant pour la plupart des écoles de journalisme et qui non seulement sont sans expérience, sans exigence et sans protection statutaire, mais encore sont prêts le plus souvent à accepter pratiquement n'importe quelles conditions pour entrer dans la Terre promise d'une profession dont ils cultivent une vision enchantée, quitte à en pâtir cruellement... » (pp. 18-19).

La situation particulièrement précarisée des « pigistes » est, en fait, symptomatique d'un nouveau mode d'organisation du capitalisme ultralibéral qui repose, de plus en plus, sur la production de connaissances, leur diffusion et distribution, et sur l'exploitation du travail intellectuel. Ces journalistes sans contrats font partie des « intellos précaires »¹⁰, mobiles, flexibles, en emploi intermittent, travaillant hors des entreprises, passant d'un emploi à l'autre, d'un statut à l'autre, et exerçant ses compétences tantôt dans le salariat, tantôt sous

le régime de l'assurance chômage (y compris sous le régime des intermittents du spectacle), tantôt à ses frais ou à ceux de ses parents¹¹. « Dans cette nouvelle organisation capitaliste, le *précarariat* devient structurel, et pour les patrons, il s'agit de lui faire supporter le risque de l'emploi, d'externaliser tout ce qui était protection sociale et garantie collective contre la perte d'emploi », analyse finement Evelyne Perrin, à la suite de Eve Chiapello et Luc Boltanski¹².

IV – La précarité, nouveau mode de domination

La raison de la précarité est évidemment politique. Elle ne peut être réduite que par la prise de conscience de la gravité absolue du phénomène, indiquant au syndicalisme des modes d'action nouveaux. La lecture de Pierre Bourdieu reste, de ce point de vue, salutaire : « La concurrence pour le travail se double d'une concurrence dans le travail, qui est encore une forme de concurrence pour le travail, qu'il faut garder, parfois à n'importe quel prix, contre le chantage au débauchage. Cette concurrence, parfois aussi sauvage que celle que se livrent les entreprises, est au principe d'une nouvelle lutte de tous contre tous, destructrice de toutes les valeurs de solidarité et d'humanité et, parfois, d'une violence sans phrases. Ceux qui déplorent le cynisme qui caractérise, selon eux, les hommes et les femmes de notre temps, ne devraient pas omettre de le rapporter aux conditions économiques et sociales qui le favorisent ou l'exigent et qui le récompensent. »¹³

Au-delà du constat de « destruction de toutes les valeurs de solidarité et d'humanité », le sociologue passait à l'explication du phénomène : « Ainsi, la précarité agit directement sur ceux qu'elle touche (et qu'elle met en fait hors d'état de se mobiliser) et indirectement sur tous les autres, par la crainte qu'elle suscite et qu'exploitent méthodiquement les stratégies de précarisation (...). On commence ainsi à soupçonner que la précarité est le produit non d'une *fatalité économique*, identifiée à la fameuse « mondialisation », mais d'une *volonté politique*. »¹⁴ La conclusion est évidente : « La précarité s'inscrit dans un mode de domination d'un type nouveau, fondé sur l'institution d'un état généralisé et

permanent d'insécurité visant à contraindre les travailleurs à la soumission, à l'acceptation de l'exploitation. »¹⁵

Dans la presse, la précarisation des journalistes favorise ainsi la marchandisation de l'information, c'est-à-dire la perte quasi-totale de l'indépendance de l'information des citoyens vis-à-vis de tous les pouvoirs. Gilles Balbastre a clairement noté, lors de ses recherches dans le cadre du travail collectif dirigé par le sociologue Alain Accardo¹⁶, « la proximité croissante entre travail journalistique et activité commerciale ». Cette dérive des motifs du métier ont évidemment de lourdes conséquences sur la qualité de l'information qu'il est de plus en plus difficile de distinguer de la communication, voire de la publicité. De là à penser que la précarisation massive des journalistes présente, pour les « détenteurs du capital économique » (Accardo, *op. cit.*, p. 13), l'avantage de leur permettre une plus complète maîtrise de l'information, il n'y a qu'un pas que l'analyse de la presse¹⁷ encourage à franchir allègrement !

Erik Neveu a bien résumé la situation sociale et morale du secteur de l'information : « Cette précarité a aussi des effets sur la qualité de l'information lorsque le pigiste ne peut prendre appui sur les services documentaires d'une rédaction pour contrôler une information, lorsqu'il doit multiplier les papiers pour assurer ses fins de mois, ou parce qu'il se trouve fragilisé tant face à ses sources qui lui fournissent du *prêt à publier* facile à transformer en article, que face à une hiérarchie à laquelle il peut difficilement refuser un reportage dont le contenu sera plus tributaire d'une commande a priori que des réalités observées sur le terrain. Elle favorise, dans la nouvelle génération des journalistes, la montée de rapports désabusés et cyniques au métier, remettant en cause quelques unes des croyances fondatrices de la culture journalistique (respect du fait, distinction journalisme-relations publiques). »¹⁸

Dans la presse, la précarité est cause du dévoiement de l'information indépendante en communication au service de tous les pouvoirs. L'insécurité sociale est, ainsi, un facteur décisif de dégradation de la démocratie.

B - La presse libre à l'épreuve du marché

I / De la Libération à l'ultra libéralisme

La précarité s'est développée, depuis de nombreuses années, à mesure que la presse quotidienne changeait de modèle économique. Les journaux de la Libération étaient chargés d'une mission : assurer la libre circulation des opinions et des idées. Exonérée, dans une certaine mesure, de l'obligation de rentabilité par un système pensé pour le pluralisme, constitué de moyens mutualisés et coopératifs, d'aides, de fiscalité et de tarifs préférentiels, la presse a soutenu la sortie de l'Occupation et l'entrée dans les folles années des Trente glorieuses. Au centre de sa réalisation, se situaient deux entités surdéterminées par leur participation à la Résistance : le Livre et la Rédaction. La place du Livre était dessinée en creux par la faillite des directions des quotidiens qui avaient participé à la politique de collaboration avec les nazis. Le journalisme pouvait dès lors déployer l'exercice de son statut de 1935, l'application de sa convention collective, et le recours au Code de la propriété intellectuelle s'agissant du droit d'auteur.

La rupture avec l'équilibre de la presse, établi par le contexte de la Libération, se situe au détour des années 70, quand, dans un double mouvement, l'informatique et l'offset ont accompagné l'ascension du groupe Hersant et la fin du conflit du *Parisien libéré*. C'est à cette époque que commence l'essor du chômage, de 250 000 en 1974 à 1 million de demandeurs d'emploi en 1980. En un quart de siècle, les conditions de sortie du modèle économique de la Libération ont mûri au rythme de l'émergence du libéralisme, d'un capitalisme agressif qui exerce le pouvoir sans frein du marché intégral. Par un procédé de lente dégradation interne, la faible capitalisation de la presse est apparue comme un handicap, alors qu'elle était considérée comme un facteur d'indépendance quelques années plus tôt. La légitimité de la presse quotidienne, vécue hier encore comme le vecteur par excellence du pluralisme, chute à mesure qu'elle s'immerge dans le marché et se conforme à ses impératifs

catégoriques. La précarité des quotidiens, dans la démocratie, suit la courbe de la précarité du salariat qu'elle emploie.

De grands groupes viennent de se constituer. L'un tend à devenir le groupe multimédia de taille internationale que la France ne possédait pas, le groupe Lagardère. Les autres, autour de bailleurs de fonds mis en appétit, Crédit Mutuel, Rothschild, taillent dans le monopole de la presse régionale quelques grandes formations, dont la structure interne met fin à la distinction entre presse nationale et régionale. Ce vaste mouvement capitalistique est en voie de parachèvement. Les titres de la presse sont devenus des titres... de propriété d'un très petit nombre de propriétaires. Le statut des journalistes, puisé à trois sources du droit, est-il suffisant pour répondre au problème, non seulement de la concentration, mais surtout de la subversion de l'information par le marché ? Quand Lagardère contrôle la régie publicitaire du *Monde*, entraîne la fusion de sa presse régionale avec celle du groupe Le Monde-Midi libre, qu'il est présent dans presque tous les groupes, quand le Crédit Mutuel contrôle la presse de la frontière allemande jusqu'aux abords d'Avignon, quand François Régis Hutin (*Ouest-France*), créant des synergies avec *Sud-Ouest*, domine plus de 10 départements, il est permis de supposer que l'indépendance éditoriale de quelques journaux pris dans cette nasse laisse à désirer. Quand quatre ou cinq propriétaires décident de l'embauche, est-ce le marché libre, le libre exercice du journalisme ? On peut y voir, à l'inverse, une lente exclusion du journalisme indépendant, une formidable avancée d'un journalisme asservi au marché.

D'autant que cette vaste reconfiguration de la presse aux normes du marché se double d'une révolution technique sans précédent.

II / L'informatisation du journalisme

L'informatique, par définition, affecte les rédactions, dans la mesure où elle se donne pour une « science du traitement rationnel, notamment par machines automatiques, de l'information considérée comme le support des connaissances humaines et des communications dans les domaines technique, économique et social » (*Trésor de la langue française*, dictionnaire du CNRS). L'électronique

prête sa technique pour la mise en œuvre de ce traitement automatisé de l'information. Le concept d'« informatique » a été créé par fusion des termes information, mathématique et électronique. Il a pris un sens d'autant plus précis, concernant l'information, que l'ensemble des ordinateurs peuvent être mis en réseau par Internet.

Les deux phénomènes, l'un relevant d'une révolution technologique majeure, l'autre d'une bifurcation de cette technologie nouvelle, bouleversent l'écriture, l'information, sa transmission. Le texte et l'image, avec le son, ont conquis le don d'ubiquité. En tout lieu, à tout moment, le texte et l'image peuvent être convoqués au moyen de processeurs informatiques, sans limite de nombre. Par ce canal planétaire qu'est le web, les données à vocation informative connaissent une croissance exponentielle et un débit de l'ordre informatique, la nanoseconde.

Le journal, lui, est l'adjectif du jour. La rédaction était « journalière » ; le journaliste, l'homme des événements pendant 24 heures chrono. Le collectif rédactionnel vit, sinon à la vitesse des transmissions de données numérisées, du moins au rythme d'entrée permanente de nouvelles qu'il doit transformer en informations. C'est dire si le journalisme peine à continuer d'être le filtre des données à vocation informative que transmet le réseau mondial. En effet, l'immédiateté était l'apanage des téléscripteurs électriques des agences, puis des chaînes de télé. Elle se trouve désormais au cœur des réseaux informatiques, qui parviennent sur les bureaux de tous les rédacteurs de tous les médias, et singulièrement de ceux de la presse écrite. L'informatique surdétermine les réseaux rédactionnels, au point que ce sont les informaticiens qui dirigent les systèmes éditoriaux.

III / Le journalisme, les gratuits et les sites Internet

L'informatique a fourni le support technique à l'apparition du nouveau modèle économique de la presse. L'information, transmise par le Net et traitée par machines informatiques, est, dans les gratuits d'information générale, subordonnée à la publicité. *Quid* du journalisme dans ces quotidiens en pleine

expansion, qui réduisent l'information à n'être qu'un support annexe du marketing, au point que le commentaire et l'analyse y sont bannis au profit de la reproduction à peine enrichie de dépêches d'agences ? Surfant sur la misère de l'offre éditoriale des quotidiens payants, le gratuit introduit le modèle suivant : la publicité devient une espèce de taxe privée, prélevée sur l'achat des consommateurs, qui vient financer la gratuité apparente desdits gratuits. L'objet même de l'entreprise de presse gratuite n'est pas d'informer, mais d'atteindre, du point de vue du marketing, la cible des moins de 35 ans au cœur des villes. Les jeunes constituent, aux yeux des annonceurs, l'aile marchante de la consommation moderne, à l'heure du *papy-boom*. L'hyper dynamisme de cette forme de presse, dans laquelle le journalisme ne possède d'une place marginale, n'a d'égal que les points d'appui dont elle dispose dans la presse payante : l'intégralité des gratuits existant en France, à l'exception de *Metro* adossé à TF1, s'appuie sur les titres des groupes de PQR et de PQN. C'est bien la presse traditionnelle qui ouvre la voie à la presse gratuite, bouchant un peu plus l'horizon journalistique.

Les sites Internet dédiés aux journaux quotidiens sont nés en France à l'intérieur des rédactions traditionnelles. Par dissociation, un nombre réduit de rédacteurs a été dédié à cette tâche, qui est apparue de plus en plus spécifique par rapport à la rédaction traditionnelle. Une nouvelle forme de journalisme sur web est née, rencontrant sur le réseau une concurrence sans merci. Le journalisme peine en effet à marquer de sa présence le Net, tant les sources se multiplient et débordent les sites animés par les professionnels de l'information. Plus Internet apparaît comme le lieu d'expression libre par excellence (*cf.* le nombre de blogs, notamment au moment du référendum sur le traité constitutionnel), plus le journalisme rencontre des difficultés à s'ériger comme filtre reconnu et naturel des données à vocation informative qui transitent par ce moyen. Selon les auteurs du livre *Une presse sans Gutenberg*¹⁹, à peine 2% de ces nouvelles passent par les mains de journalistes patentés. Quelle que soit cette difficulté, nombre d'éditeurs, du *Monde* au *New York Times* en passant par le *Guardian*, n'hésitent pas à désigner les sites Internet de presse quotidienne comme les éléments de la relève de la presse écrite imprimée. Les

investissements de grands titres pour leurs sites deviennent considérables, conformément au pronostic établi par les éditeurs traditionnels.

IV / Une rédaction virtualisée

Voilà bien longtemps que le paysage professionnel des rédactions s'est informatisé. Nombre de tâches techniques, apanage des exécutants du Livre, sont passées, par le truchement des matériels informatiques successifs, de l'atelier des ouvriers vers les bureaux du secrétariat de rédaction. Dans ce sens-là, les journalistes assujettis aux tâches techniques n'ont jamais protesté de l'existence de « frontières » entre eux et les salariés de l'exécution, car ce transfert leur profitait en terme de charge de travail. Dès l'arrivée des microprocesseurs sur les tables de la rédaction, le calibrage des articles et le circuit même de la copie s'en sont trouvés grandement facilités. Un simple traitement de texte sous forme de logiciel a suscité un gain de temps considérable, ce d'autant qu'il était mis à disposition des rédacteurs dans leurs microprocesseurs portatifs. Cette microinformatique est devenue, au fil du temps, un outil d'interrogation des bases de données, dont celle de l'entreprise, souvent gérée par le site Internet, donnant accès au stockage numérisé du journal.

Quand Internet a été fourni à ces microprocesseurs, c'est la collecte de l'information qui s'en est trouvée modifiée. Les conditions objectives de récupération des tâches techniques par une partie de la rédaction ont donc été créées de toute pièce, dans les processus de fabrication, bien avant que les directions d'entreprise ne somment les ouvriers du Livre de disparaître. La lente modification de ces tâches techniques a été accompagnée par une mise en place lente, mais inexorable, des procédés informatiques. Ce qui est apparu, dans nombre de rédactions, par la constitution d'un service de secrétariat de rédaction (SR) au nombre égal de salariés à celui des ouvriers d'exécution.

Dans le même temps, les réseaux informatiques de fabrication, en plus des microprocesseurs des journalistes, ont automatisé nombre de travaux d'exécution, sous forme de petits programmes, de balises automatiques, de moulinettes diverses, de telle manière que, bien avant la situation actuelle, le

réseau informatique interne transférait de l'atelier vers le SR un nombre grandissant de tâches. Au sein des logiciels adaptés à chaque titre, les colonages automatiques, les modules préétablis, les touches codées générant telle mise en page, telle police de caractères, ont longuement abreuvé le secrétariat de rédaction. Le processus s'est produit dans un sens univoque et tout abandon, commandité par l'informatique, de tâches d'exécution allait inéluctablement alimenter le travail des rédacteurs assis, aux claviers de plus en plus riches de boutons magiques commandant la réalisation de la maquette. Si bien que dans la phase actuelle, la maquette préétablie a remplacé aussi bien les interventions d'exécution que celles de création.

Mais le point de vue numérique est aveugle : il fallait le coup de pouce politique des directions pour décider d'une orientation fondamentale : puisque l'automatisation actuelle, qui présage les nouveaux systèmes éditoriaux, a transféré à la machine une quantité de tâches importante, alors il devient légitime, aux yeux des directions patronales de décider que la mise en page relève du strict point de vue rédactionnel. La conséquence pratique, pour les journalistes, est qu'une fraction d'entre eux se prolétarise, devient pour partie tributaire des procédés informatiques, se trouve dédiée au service de ces procédés automatisés. D'où l'exacerbation du sentiment de mise en concurrence avec le Livre, et ses cohortes d'exécutants.

V / Contre la polyvalence précarisée, de nouvelles qualifications

Dès lors, un contresens apparaît. Comment, dans un univers informatisé qui envahit le moindre recoin de la réalisation du quotidien, penser que la lutte contre la précarité des uns peut être gagnée contre les autres ? La ligne de démarcation entre salariés et directions d'entreprise passerait-elle au milieu des salariés ? Il s'agit bien, dans la recherche de nouvelles qualifications dans le domaine de l'édition, de lutter à la fois contre la précarité et contre la polyvalence de rédacteurs par assimilation, qui, en fait, gèrent les résidus informatisés de deux ou plusieurs métiers traditionnels. Ce qu'apporte le Livre par son apparition en rédaction, c'est une solution collective. Puisque l'informatisation, conduite par

les directions patronales, sert à opposer une partie du salariat contre une autre, dans la perspective d'obtenir des gains de productivité, autant réaliser une alliance entre anciens ouvriers du Livre et rédacteurs secrétaires de rédaction. La polyvalence, à la frontière des métiers d'exécution et de création de la maquette, doit être combattue par l'intégration dans la convention collective des journalistes d'une qualification porteuse d'une dynamique de sortie professionnelle par le haut.

La solidarité sera le mot clé du VIII^e Congrès de la CSTP et, aussi, du XLVIII^e Congrès de la CGT. Il s'agit de proposer cet idéal, et sa réalisation, au salariat de la sphère éditoriale.

C- La solidarité contre la précarité

I / Propriété sociale, propriété de soi

La précarité de l'emploi est, par exemple, un obstacle important à la syndicalisation. Un salarié, qui ne sait pas si son CDD ou sa mission d'intérim seront renouvelés, ne se risque pas à se syndiquer. Il en est de même pour celle ou celui qui passe sans cesse d'une entreprise à une autre, d'un secteur à l'autre, de l'emploi au chômage. Avec le *turnover* érigé en système, les collectifs de travail au sein des entreprises s'effritent et la syndicalisation est un travail de Sisyphe.

Est-il nécessaire de souligner, comme le faisait Pierre Bourdieu, que « la précarité affecte profondément celui ou celle qui la subit ; en rendant tout l'avenir incertain, elle interdit toute anticipation rationnelle et, en particulier, ce minimum de croyance et d'espérance en l'avenir qu'il faut avoir pour se révolter, surtout collectivement, contre le présent, même le plus intolérable »²⁰ ? Chez les plus jeunes de nos confrères, qui sont les plus touchés par l'insécurité sociale, ne constate-t-on pas, ainsi, une relative indifférence, ou même de la défiance, vis-à-vis des syndicats, lesquels, en général, ne présentent d'ailleurs pas beaucoup de résistance véritable face à l'extension de la précarité... Maryse Dumas, secrétaire confédérale de la CGT, entre autres, en a clairement convenu : « L'investissement réel et concret des organisations de la CGT dans le champ de la précarité reste encore partiel et ce qui est fait révèle des distorsions, des défauts de notre structuration ou de nos pratiques syndicales qui méritent d'être évaluées, discutées et surmontées. »²¹

Robert Castel, un des sociologues actuels les plus avisés sur « l'insécurité sociale », affirme, de même : « L'insécurité sociale n'entretient pas seulement la pauvreté. Elle agit comme un principe de démoralisation, de dissociation sociale, à la manière d'un virus qui imprègne la vie quotidienne, dissout les liens sociaux et mine les structures psychiques des individus. »²² La crise est donc suffisamment profonde, voire paroxystique, pour exiger de nous une réaction syndicale historique. « Il faut oser rompre avec cette société qui meurt et qui ne

renaîtra plus. Il faut oser l'Exode », écrivait André Gorz, en 1997, visant dès la première page de son *Misères du présent, Richesse du possible*, le « système » qui « restaure les pires formes de domination, d'asservissement, d'exploitation en contraignant tous à se battre contre tous... »

La construction d'un nouveau statut du travail salarié, garantissant une véritable sécurité d'emploi et de formation, est donc devenue vitale pour notre République²³, en général, et pour le syndicalisme, en particulier. Rappelant que le droit à l'emploi est inscrit dans la Constitution et s'inspirant -entre autres- des travaux d'Alain Supiot, de Jean-Michel Belorgey ou de Bernard Gazier²⁴, la CGT promeut ardemment l'idée d'une « sécurité sociale professionnelle » qui nous semble à la hauteur du défi qui nous est lancé par la barbarie ultralibérale.

D'autant que cette nouvelle revendication²⁵ ne représente en rien, contrairement à ce que disent certains, un quelconque renoncement à l'idéal de l'appropriation sociale qui est, depuis les origines du socialisme, au cœur du combat ouvrier²⁶. Au contraire, à défaut évident d'avoir réussi (pour le moment) la conquête de la propriété de l'outil de travail, c'est bien la « propriété sociale » des travailleurs qu'il s'agit ainsi de préserver, voire d'augmenter considérablement. A la fin du XIX^e siècle, les promoteurs de la « propriété sociale » rattachaient déjà à la sécurité du travail lui-même les protections sociales équivalentes à celles que pouvait garantir la propriété de ses moyens de vie (logement, source d'alimentation), voire de son outil de travail...

Sur ce point fondamental, nous faisons référence aux livres essentiels du sociologue Robert Castel, qui nous invitent tous à l'action : « De toute manière il ne s'agit pas de prophétiser de quoi l'avenir sera fait, mais plutôt de constater sa relative imprévisibilité, et *il dépendra aussi de ce que nous ferons*, ou ne ferons pas aujourd'hui, pour tenter de le maîtriser. Cette conjoncture d'incertitude n'invalide pas la question des protections, mais souligne au contraire sa brûlante actualité. C'est dans une large mesure selon que le travail sera, ou non, sécurisé que pourra, ou non, être jugulée la remontée de l'insécurité sociale. »²⁷ C'est dire que la *sécurité sociale professionnelle* sera le socle sur lequel se rebâtera toute la sécurité -voire la propriété- sociale, seul support réel de la propriété de soi, c'est-à-dire de l'authentique liberté.

II / La tradition solidariste du Livre

Plus concrètement, il s'agit, aujourd'hui, d'imposer enfin (l'idée n'est toujours pas acquise dans nos rangs) la « sécurité sociale professionnelle », laquelle est fondée sur cette première disposition : « Dans le cas d'un licenciement pour motif économique réel, les employeurs, solidairement responsables au sein d'une branche professionnelle ou même d'un territoire, devraient être assujettis à proposer des solutions (nouvel emploi, congé de conversion, reclassement, formation professionnelle...). Le contrat de travail devrait être maintenu jusqu'à ce qu'une solution durable et satisfaisante pour le salarié soit mise en place. »²⁸ Cerise sur le gâteau : ce dispositif serait moins coûteux pour la collectivité que l'indemnisation massive du chômage, selon de nombreux économistes !

Les ouvriers du Livre CGT ne risquent pas d'être désarçonné ! C'est, en réalité, leur pratique syndicale et sociale depuis longtemps. Assurer, collectivement et paritairement, la continuité de l'emploi, ou, du moins, des rémunérations, sous protection d'un statut et d'une forte discipline de solidarité, n'est-ce pas la logique profonde de la « permanence syndicale » ou des « bureaux de placement » de la Typo, des imprimeurs-rotativistes, des correcteurs, des photgraveurs et autres ouvriers du Livre ? Et cette maîtrise paritaire de l'emploi ne date pas d'hier²⁹ : faut-il rappeler le « label syndical », institué au début du XX^e siècle (1903), reconnu légalement en 1920 ? Ou encore le fameux « tarif », appuyé sur la discipline de solidarité des premières « sociétés typographiques » (Nantes, 1833 ; Paris, 1839...) ? Et les « fraternelles » et autre « compagnonnages » de la fin du siècle des Lumières ?

Il n'est, cependant, pas question de mythifier notre héritage syndical. Le monde des ouvriers du Livre a, lui aussi, été gagné par la précarité, certes « encadrée », notamment depuis les années 1992-93, malgré la signature des plans FNE (Fonds national sur l'emploi) valable jusqu'en 2001. Les « permanences syndicales » (Correcteurs) ou « bureau de placement » (Chambre Typo) ont largement amorti le choc et nos « suiveuses » et « suiveurs » ont, pour l'instant, été encore épargnés, en comparaison des pigistes, par exemple. Il n'empêche que la menace de la perte définitive d'emploi

n'est plus, pour ces confrères et camarades, inimaginable, loin de là, et leurs vies comportent déjà leur part excessive de souffrance³⁰.

III / Le projet de toute la CGT

Il n'est donc pas tout à fait étonnant que ce soit la CGT, parmi toutes les organisations syndicales, qui ait élaboré une revendication précise de sécurisation des trajectoires professionnelles. On en trouve l'exposé, il y a quatre ans déjà, dans un document de travail : « Nouveau statut du travail salarié » (mai 2002), issu de la première journée d'étude confédérale sur ce thème en date du 27 mars 2002 : « Notre projet d'un nouveau statut du travail salarié, c'est à la fois plus de garanties professionnelles et un socle de garanties interprofessionnelles, permettant à l'individu de s'épanouir dans sa vie professionnelle, de choisir lui-même son parcours professionnel en toute liberté. (...) Nous revendiquons pour les salariés, dès leur entrée dans la vie active, des droits que tout employeur sera tenu de respecter (droit au travail transférable d'une entreprise à l'autre et opposable à chaque employeur ; de même, droit à la promotion, au déroulement de carrière, à la formation, validation des acquis professionnels) ».

Pour la CGT, cela passe bien évidemment par une mutualisation du financement de la garantie d'emploi à l'échelle territoriale et/ou de la branche. Parallèlement, la CGT réclame une modulation des cotisations sociales, afin de pénaliser sérieusement les entreprises qui licencient ou précarisent leur main d'œuvre, et la création de fonds régionaux pour le développement et l'emploi placés sous le contrôle des salariés.

IV / Le progrès, sans corporatisme !

A la Chambre syndicale typographique parisienne (CSTP) CGT, notre message est net. Pour le constat : « La société ultra-libéralisée n'a d'autre horizon à offrir au peuple et notamment à sa jeunesse que la précarité généralisée et l'insécurité sociale, facteurs de misère et d'extrémismes³¹. Face à cette situation, il est plus qu'urgent de

rassembler les salariés qui ne supportent plus l'existence au rabais que leur impose un capitalisme sans partage. (...) La presse est de plus en plus transformée par les pouvoirs économiques et politiques en outil de propagande au service de la marchandise, du spectacle et de l'asservissement. Le progrès technologique, loin de servir à l'amélioration de la qualité des titres est dévoyé à seule fin de réduire les coûts et premièrement l'emploi. Le profit à tout prix et la dérégulation sociale vont de paire : ils entraînent la perte du lectorat et hypothèquent fortement l'indépendance des titres. »

Et pour notre orientation : « Les salariés de notre secteur d'activité ont plus que jamais besoin de s'unir pour faire reculer la précarité et préserver la diversité de l'expression démocratique. Ils ont plus que jamais besoin d'un outil syndical efficace et démocratique pour mener ces batailles. C'est à la construction de cet outil syndical que le VIII^e Congrès de la CSTP invite ses adhérents et militants. Pour ce faire, notre organisation syndicale, à son niveau, doit poursuivre son évolution, donc assumer la mutation de ses structures et de ses statuts. D'ores et déjà, en presse quotidienne des accords régionaux et d'entreprises ont permis de construire dans les rédactions de nouvelles perspectives professionnelles pour nos adhérents, tout en leur garantissant l'essentiel des acquis de leur ancien statut. Pour amplifier syndicalement cette conquête sociale et l'élargir aux salariés de tous les métiers de nos secteurs d'activité, la CSTP se doit d'intégrer les revendications de tous les salariés de nos branches : imposer la sécurité sociale professionnelle pour tous... »³²

Nous pouvons donc faire nôtres, ces propos de Jean-Christophe Le Duigou, secrétaire de la CGT : « On ne peut accepter aujourd'hui d'être ramené à monnayer l'apport des travailleurs les plus qualifiés et à négocier quelque compensation vers la masse des moins protégés, entérinant ainsi l'éclatement du salariat. Nous ne voulons plus bâtir des systèmes de protection à dominante corporatiste couvrant prioritairement telle ou telle profession et laissant les autres catégories de salariés dans le besoin. Non. Les défis sont tout autres.

Il faut donc inscrire le droit à l'emploi dans une vision nouvelle du travail impliquant la reconnaissance d'un droit à la mobilité professionnelle, à l'organisation d'une carrière diversifiée, à la définition de formes de travail complémentaires. Au-delà, il s'agit de permettre pour les salariés le développement de nouvelles activités,

une maîtrise nouvelle de leur cycle de vie, l'accroissement de leur responsabilité, de leur indépendance et de leurs capacités d'intervention dans le travail et la gestion. »³³

C'est exactement l'objectif stratégique de la Confédération, depuis au moins le 47^e Congrès (Montpellier, mars 2003), et nous choisissons de le poursuivre résolument. Aussi, repoussant les vieux réflexes corporatistes qui minent le Livre CGT depuis au moins deux décennies, faisant le pari que le progrès technologique est la condition d'enrichissement de nos travaux professionnels, croyant toujours que la solidarité confraternelle, notamment syndicale, est le seul gardien et promoteur du mieux-être et de l'émancipation de l'individu, nous affirmons que la conquête de la « sécurité sociale professionnelle » dans les secteurs de l'information et de la communication sera, désormais, notre combat principal.

V / Les 7 principes capitaux

Organisation de nouveaux droits (mobilité, permanence de la rémunération, accès à la formation, couverture sociale...) et partage des coûts correspondants entre les employeurs, sous forme d'une transformation du mode de contribution des entreprises au financement de la protection sociale et de la formation, pourraient constituer les bases d'un nouvel ordre public social³⁴.

L'architecture de cette sécurité sociale professionnelle peut s'appuyer sur sept principes :

- Il s'agit tout d'abord de protéger le salarié dans toutes les situations de rupture de son intégration professionnelle. Il s'agit de mieux garantir le salarié lorsqu'il change d'emploi, lorsqu'il est menacé de licenciement ou qu'il quitte le chômage, lorsqu'il entame ou termine une formation, lorsqu'il part à la retraite ou en préretraite, lorsqu'il opte ou sort d'activités non rémunérées (congé parental, bénévolat, congés sabbatiques...);

- il faut pour cela reconnaître des droits attachés aux salariés. Aujourd'hui, l'essentiel des droits sociaux est relié à l'exercice d'un emploi. Que le salarié vienne à perdre cet emploi et il devient vite un travailleur sans droit, couvert d'abord par des mécanismes d'assurance, puis par des systèmes d'assistance. Les droits divers acquis par le salarié doivent être transférables d'une entreprise à l'autre : droit à la

formation, reconnaissance des qualifications et des compétences, certains avantages sociaux ;

- la rupture du contrat de travail doit être exceptionnelle. Le salarié doit maintenir le plus longtemps possible le lien avec son entreprise, jusqu'à ce qu'il ait retrouvé un autre travail équivalent. Bien entendu, la rémunération ne serait plus à la charge de l'employeur, mais à celle de la branche, ou du collectif (régional, par exemple) d'employeurs associés par un accord de « sécurité sociale professionnelle » ;

- l'accès à la formation a besoin d'être facilité, ce qui suppose un regroupement dans le cadre d'un service public de type nouveau, dans lequel les organisations syndicales et les organisations professionnelles seraient associées à la gestion de l'ensemble des outils actuels de formation continue. Ce système permettrait une large mutualisation des coûts correspondant à l'objectif de formation, de mobilité et d'intégration dans l'emploi ;

- une politique d'éradication des causes de vieillissement prématuré au travail devrait être mise en place. Il ne s'agit pas seulement de s'occuper de « l'emploi des seniors », mais de créer les conditions d'une bonne santé pour les travailleurs. Le critère de base est simple : plus aucun salarié ne doit voir son espérance de vie raccourcie par de mauvaises conditions de travail ;

- la réforme du mode de contribution sociale des entreprises est indispensable pour sortir d'une pure logique d'assurance qui permet aux employeurs les moins vertueux de reporter sur les autres les coûts liés à leur comportement. La CGT propose de transformer la contribution patronale aux institutions sociales (Sécurité sociale et UNEDIC), sur la base d'une double modulation des cotisations permettant notamment de tenir compte de leur gestion de l'emploi et du travail ;

- ce système beaucoup plus protecteur devrait s'accompagner d'un suivi individualisé des personnes, employeurs et salariés, alliant des formes de soutien efficace à des contrôles et sanctions pour tous ceux qui n'accepteraient pas de respecter les règles.

C'est peu dire que nous avons du pain sur la planche...

¹ Le gouvernement Villepin n'hésite pas à utiliser les pires méthodes pour dégonfler les statistiques officielles (ANPE) du chômage. Fin décembre 2005, et pour le neuvième mois consécutif, la France afficherait ainsi une baisse de son taux de chômage (de 10% fin 2004 à 9,5% un an plus tard)... En réalité, depuis avril 2005, les « radiations » à l'ANPE sont passées de 15 000 à 36 000 par mois. Or,

24,4% d'entre elles seulement sont motivés par la reprise d'un emploi, tandis que les « absences au contrôle », les « radiations administratives » et les « arrêts de recherche » représentent respectivement 40,6%, 10,3% et 8,2% des causes de « sorties » de l'ANPE, en décembre 2005 !

² Margaret Maruani, *Les Mécomptes du chômage*, Bayard, 2002.

³ Claudie Besse, « Nourrir son indignation », dans ADRET, *Résister*, éditions de Minit, 1997, pp. 19-31.

⁴ Richard Sennett, *Le travail sans qualités ; Les conséquences humaines de la flexibilité*, Albin Michel, 2000. Du même auteur (entretien) : « Temps détraqués, salariés déglingués », dans *Le Monde des Débats*, avril 2000, pp. 16-17.

⁵ Cf. le considérable *Déchiffrer les inégalités* d'Alain Bihl et Roland Pfefferkorn (Syros et Alternatives économiques, 1999), notamment les pages 229 à 253, ainsi que *Les Inégalités sociales de santé*, sous la direction d'Annette Leclerc, Didier Fassin, Hélène Grandjean, Monique Kaminski et Thierry Lang (INSERM), La Découverte, 2000. Annie Mesrine, de l'Insee, a aussi produit, une enquête de fond sur « La surmortalité des chômeurs : un effet catalyseur du chômage ? » (*Économie et statistique* n° 334, 2000 - 4, pp. 33 à 48), dont les premières phrases se passent de commentaire : « Aux âges actifs, chômage ou inactivité s'accompagnent d'une surmortalité, pour les hommes comme pour les femmes. Dans les cinq ans qui suivent l'observation du chômage, le risque annuel de décès d'un homme chômeur est, à chaque âge, environ trois fois celui d'un actif occupé du même âge... »

Tout aussi éclairant : Georges Menahem, « Les coûts du libéralisme financier en termes de santé en France », Conseil scientifique d'ATTAC, décembre 1999 ; Jean-Daniel Rainhorn et François Grémy (Haut comité à la santé publique), *La Progression de la précarité en France et ses effets sur la santé*, éditions de l'ENSP, Rennes, 1998 ; M. F. Chritofari, « Les accidents du travail : indicateurs de précarisation de la santé au travail », dans *Précarisation sociale, travail et santé*, IRESCO, Paris, 1997 ; Jean Furtos, « Les dimensions psychiques de la précarité », dans *Sciences Humaines* n° 168, février 2006, pp. 48 et 49...

Les premiers travaux sur l'impact considérable des inégalités sociales, de la précarité et de la pauvreté sur la santé et l'espérance de vie, datent de la fin des années soixante (aux Etats-Unis : A. Antonovsky surtout) et des années soixante-dix (en France : Henri Péquignot, Guy Desplanques, Georges Rösch, Andrée et Arié Mizrahi...). Cf., entre autres, Catherine Sermet, *Morbidité et conditions de vie*, rapport du Centre de recherche pour l'étude et les conditions de vie (CREDOC), 1982 (bonne bibliographie) ; An. et Ar. Mizrahi, « Mortalité, morbidité et soins médicaux des populations pauvres », dans le *Journal d'économie médicale*, 1983, t. 1, n° 3, pp. 161-179 (bibliographie) ; An. Mizrahi, Ar. Mizrahi et C. Sermet, *Santé, soins médicaux et pauvreté*, CREDOC, Division d'économie médicale, Bib. n° 628, 1984.

Sont accessibles, à la Documentation française, les rapports suivants : Antoine Lazarus et Hélène Strohl, *Une Souffrance qu'on ne peut plus cacher : rapport*, Délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain, 1995, 65 pages ; Ghislaine Doniol-Shaw, *Santé physique et mentale, travail, précarité : réflexions de médecins du travail à partir de leur pratique*, Association santé et médecine du travail (Malakoff, Hauts-de-Seine), 1996, 58 pages ; Cyril Roger-Lacan et Catherine Patris, *Psychiatrie et grande exclusion*, Secrétariat d'Etat à l'action humanitaire d'urgence, 1996, 39 pages...

⁶ Au cours de ces dernières années, les différents gouvernements ont successivement ajouté plusieurs nouveaux contrats, parfois en les substituant à d'anciens, parfois en les faisant coexister, ou encore en changeant simplement le nom des contrats qui existaient de longue date. Tous ces contrats de travail ont plusieurs traits communs. D'abord, tous sont censés lutter contre le chômage, mais ils sont tous des contrats précaires, limités par nature dans le temps. Tous, sans exception, se traduisent par des aides, non aux chômeurs ou aux salariés, mais aux employeurs, sous forme d'exonérations totales ou partielles des cotisations de Sécurité sociale, de prise en charge d'une partie du salaire, de crédits d'impôts ou de subventions forfaitaires directes. Ces aides aux patrons représentent des sommes colossales chaque année, sommes qu'il est quasiment impossible de calculer, car le gouvernement se refuse à les centraliser.

On peut essayer de donner une liste forcément incomplète de ces contrats précaires, sans jamais savoir vraiment combien de salariés sont concernés. Citons, pour mémoire :

- Le contrat jeunes en entreprise : ce contrat aide les employeurs qui embauchent des jeunes de moins de 23 ans non titulaires du baccalauréat ;
- le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) : il subventionne l'employeur de jeunes de 18 à 25 ans dans les domaines du social ou de l'humanitaire ;
- le contrat de professionnalisation : il remplace les anciens contrats de qualification, d'adaptation et d'orientation, et subventionne les employeurs qui embauchent et forment des jeunes ;

- le contrat en alternance, mi-formation, mi-travail ;
- le contrat d'accompagnement dans l'emploi : ce contrat a pris le relais, au rabais, des anciens CES (contrat emploi solidarité), dans le secteur non marchand ;
- le contrat d'apprentissage, qui existe depuis des lustres ;
- le contrat initiative emploi : censé aider les chômeurs de longue durée et les personnes confrontées à des difficultés d'insertion professionnelle ;
- le contrat d'avenir : présenté comme devant inciter les associations et les collectivités à embaucher les titulaires du RMI et de l'ASS (chômeurs en fin de droits) ;
- le contrat d'accès à l'emploi (CAE) destiné aux employeurs des départements d'outre-mer ;
- le contrat d'insertion : présenté comme devant faciliter l'insertion professionnelle des allocataires du RMI et des bénéficiaires des minima sociaux...

Il ne faut pas oublier les contrats précaires classiques, les CDD, les contrats de travail temporaire (les intérimaires), les contrats saisonniers et tous les contractuels et vacataires de la Fonction publique qui échappent au Code du travail. Depuis août dernier, le contrat nouvelle embauche (le CNE) a été institué pour les entreprises de moins de 20 salariés. Et aujourd'hui, Villepin souhaite rajouter, outre son CPE (contrat première embauche) un CDD senior pour les plus de 57 ans. « Sous couvert de favoriser l'emploi, la politique de Dominique de Villepin consiste à présenter comme des mesures bénéfiques l'instauration de nouveaux contrats ultra-précaires qui fragilisent à l'extrême les droits des salariés, tout en multipliant les exonérations diverses aux employeurs... », commente notre camarade Jean-Pierre Ghiotto, dans sa rigoureuse synthèse : « Multiplions les p'tits contrats... Enrichissons les actionnaires... », dans *Impac* n° 126, février 2006, pp. 10 et 11.

⁷ *Droit social* n° 3, mars 2005.

⁸ « En France, 63,2% des 55-64 ans sont sans emploi ; c'est le taux d'inactivité le plus élevé de l'Union européenne. (...) Les cadres salariés qui perdent leur job en milieu de carrière ont aujourd'hui du souci à se faire. Du harcèlement au licenciement sec, rien ne leur est épargné avant d'entrer dans le dédale du chômage de longue durée et de vivre le cauchemar des fins de droits », souligne Alain Vincenot, dans ses terribles *Quinquas ; Les parias de l'emploi* (Belfond, 2006). Avant d'avertir : « La ségrégation dont sont victimes les quinquas frappe désormais les quadras. Dans une économie où continue de sévir le chômage de masse, les employeurs se contentent de faire le tri. Et le tamis devient de plus en plus fin. Réalisé à partir d'un épluchage minutieux des petites annonces, un rapport du Centre d'études de l'emploi révèle que plus de 90% d'entre elles ciblent les 25-40 ans (*Connaissance de l'emploi*, janvier 2005) » (page 47).

⁹ D'ici à 2015, le ministère de l'Emploi prévoit quelque 600 000 départs à la retraite, en moyenne, par an. D'ores et déjà, la population active a commencé sa décroissance : en 2005, environ 700 000 jeunes ont fait leur entrée sur le « marché » du travail, tandis que près de 710 000 personnes l'ont quitté (660 000 départs à la retraite et 50 000 décès). Selon une étude du Commissariat général du Plan et de la DARES (« Horizon 2015 : l'impact du départ des générations du *baby-boom* sur les métiers », décembre 2005), à partir de 2010, la population active devrait même diminuer de 80 000 personnes par an !

¹⁰ Anne et Marine Rambach, *Les Intellos précaires*, Fayard, 2001.

¹¹ Lire l'impressionnante description critique du phénomène, par Pierre-Michel Menger, dans son *Portrait de l'artiste en travailleur ; Métamorphoses du capitalisme*, Seuil, coll. La République des idées, 2002, notamment aux pages 62 et suivantes.

¹² Evelyne Perrin, *Chômeurs et précaires au cœur de la question sociale*, Paris, La Dispute, juin 2004, et « Syndicats et collectifs face à la précarité », Communication au Colloque *Syndicats et associations en France, concurrence ou complémentarité*, organisé par le CNRS-Centre d'Histoire Sociale du XX^e siècle, novembre 2004. Luc Boltanski et Eve Chiapello, *Le Nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, 2000.

¹³ « La précarité est aujourd'hui partout », dans *Contre-feux*, Liber, 1998, page 98.

¹⁴ *Idem*, page 98.

¹⁵ *Idem*, page 99.

¹⁶ « Précarité et fabrication de l'information », dans *Journalistes précaires*, *op. cit.*, pp. 160-179, et « Une information précaire », dans *Le journalisme et l'économie*, Actes de la recherche en sciences sociales, n° double 131-132, mars 2000, pp. 76-85.

¹⁷ Entre autres : Pierre Bourdieu, *Sur la télévision*, suivi de *L'emprise du journalisme*, Liber, 1996 ; P. Bourdieu, « La télévision, le journalisme et la politique », ainsi que « Retour sur la télévision », dans *Contre-feux, propos pour servir à la résistance contre le néo-libéralisme*, Liber, 1998, pp. 76-92 ; Serge Halimi, *Les nouveaux chiens de garde*, Liber, 1997 ; Collectif, « Les journalistes, signataires invisibles », dans *Le « décembre » des intellectuels français*, Liber, 1998, pp. 73-91. Voir aussi la revue

semestrielle *Les cahiers de médiologie* (Gallimard), dirigée par Régis Debray, et les travaux de l'ACRIMED (Action-Critique-Médias, 17, ave des Sycomores, 93310 Le-Pré-Saint-Gervais).

¹⁸ *Sociologie du journalisme*, La Découverte, 2001, page 25.

¹⁹ Jean-François Fogel et Bruno Patino, *Une presse sans Gutenberg*, Grasset, 2005.

²⁰ « La précarité est aujourd'hui partout », dans *Contre-feux*, Liber, 1998, p. 96. Pierre Bourdieu explique, encore : « Les chômeurs et les travailleurs précaires, parce qu'ils sont atteints dans leur capacité à se projeter dans l'avenir, qui est la condition de toutes les conduites dites rationnelles, à commencer par le calcul économique, ou, dans un tout autre ordre, l'organisation politique, ne sont guère mobilisables. » (*Idem*, p. 97). Lire aussi : Christophe Dabitch, « Précaires et syndicats », dans *Journalistes précaires*, Le Mascaret, 1998, pp. 319-327.

²¹ Maryse Dumas, « Le syndicalisme au défi de la précarité », dans ATTAC, *Travailleurs précaires, unissez-vous !*, Mille et Une Nuit, 2003, pp. 87 à 97 : « L'investissement réel et concret des organisations de la CGT dans le champ de la précarité reste encore partiel et ce qui est fait révèle des distorsions, des défauts de notre structuration ou de nos pratiques syndicales qui méritent d'être évaluées, discutées et surmontées. » Et, déjà citée : Evelyne Perrin, *Chômeurs et précaires au cœur de la question sociale*, Paris, La Dispute, juin 2004. Lire aussi Evelyne Perrin, « Syndicats et collectifs face à la précarité », Communication au Colloque *Syndicats et associations en France, concurrence ou complémentarité*, organisé par le CNRS-Centre d'Histoire Sociale du XX^e siècle, novembre 2004.

²² Robert Castel, *L'Insécurité sociale*, Seuil, coll. La République des idées, 2003, p. 29.

²³ Denis Collin, *Revive la République ! Démocratie confisquée, société inégalitaire... leur République n'en est plus une. La république sociale est notre projet !*, Armand Collin, 2005.

²⁴ Alain Supiot (dir.), *Au-delà de l'emploi ; Transformation du travail et devenir du droit du travail en Europe*, Flammarion, 1999 ; Jean -Michel Belorgey (autour de), *Refonder la protection sociale, Libre débat entre les gauches*, La Découverte, Cahiers libres, 2001 ; Bernard Gazier, *Vers un nouveau modèle social*, Flammarion, collection Champs, 2005.

²⁵ Revendication très largement soutenue par les meilleurs experts de la question sociale en général et de la précarité en particulier, comme en témoigne l'excellente synthèse de Patrick Cingolani, *La Précarité*, PUF, coll. Que sais-je ?, 2005

²⁶ Proudhon (1809-1865), dans sa *Théorie de la propriété* (1866, posthume), prônait une socialisation de la production qui n'équivalait pas à une expropriation générale et qui supposait même le respect de la « possession individuelle » comme expression de la liberté. Il expérimenta, dès 1849, une « Banque du peuple » qui préfigura nos très actuels crédits mutuels. Saluons aussi les mânes de cet autre précurseur du socialisme, le manufacturier anglais Robert Owen (1771-1858) qui en appelait à la responsabilité de l'Etat pour protéger et instruire les plus démunis, mais qui fut surtout à l'origine du mouvement coopératif avec les créations du « Marché national et équitable du travail » (1832) et du « Grand syndicat national et moral des classes productrices et utiles » (1833). Souvenons-nous aussi des progrès sociaux formidables imposés par les radicaux-socialistes de la III^e République, les « solidaristes » partisans de « l'association » populaire contre « la fausse propriété » des capitalistes. Invoquons, surtout, Jean Jaurès et son soutien indéfectible au syndicalisme et aux coopératives, ces deux piliers, aux côtés du Parti, du socialisme. Suivant celle de Louis Blanc, l'*Histoire socialiste de la Révolution française* (publiée à partir de 1900) du député de Carmaux affirme que le socialisme est l'accomplissement des principes républicains de 1789. Pour lui, il était temps d'étendre la liberté, l'égalité et la solidarité du champ politique au système de production. La démocratie devait s'étendre jusqu'au sein des entreprises, usines, ateliers ou bureaux, pour établir la République sociale (Madeleine Rebérioux, *Jaurès, La parole et l'acte*, Gallimard, coll. Découvertes, 1994, nouvelle. éd., 2001, pp. 47-63).

²⁷ Robert Castel, *L'Insécurité sociale*, Seuil, coll. La République des idées, 2003, p. 86. Du même, lire les fondamentaux : (avec Claudine Haroche) *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*, Fayard, 2001, nouvelle éd. : Hachette, coll. Pluriel, 2005 ; *Les Métamorphoses de la question sociale*, Arthème Fayard, 1995, nouvelle éd. : Gallimard, coll. Folio, 1999.

²⁸ Bernard Thibault, avec Yvette Ladmiral, *Qu'est-ce que la CGT ?*, l'Archipel, septembre 2002. Pour une information plus complète, entre autres : Paul Boccara, *Une Sécurité d'emploi ou de formation, Pour une construction révolutionnaire de dépassement contre le chômage*, Espère et Le Temps des cerises, septembre 2002.

²⁹ Lire, principalement : Madeleine Rebérioux, *Les Ouvriers du livre et leur fédération ; Un centenaire, 1881-1981*, Temps Actuels, 1981 ; *Cent ans de Chambre syndicale typographique parisienne, 1881-1981*, CSTP, 1981 ; Paul Chauvet, *Les Ouvriers du Livre en France, t. 2, De 1789 à la constitution de la Fédération du Livre*, Librairie Marcel Rivière et Cie, 1956. Dans une perspective plus large : Pierre Karila-Cohen et Blaise Wilfert, *Leçon d'histoire sur le syndicalisme en France*, PUF, 1998.

³⁰ Témoignage de notre camarade Véronique, dans « Typographes : le *placement* syndical, antidote à la solitude de la *suiveuse* de fond », par Christian Gourdet, dans CSTP, SGLCE, SNJ-CGT, SNRT-CGT et syndicat des Correcteurs, *La Solidarité contre la précarité*, décembre 2003.

³¹ Christophe Guilly et Christophe Noyé, *Atlas des nouvelles fractures sociales en France...*, Autrement et Le Mémorial de Caen, 2004, page 58 : « Emblématique, le vote des chômeurs (en 2002) montre la capacité du Front national à capter le vote des perdants de la mondialisation : l'extrême droite recueillant 40% de leurs suffrages, contre seulement 7% à l'extrême gauche. »

³² « Projet de document d'orientation et d'action », dans le *Bulletin* de la CSTP n° 532, février 2006, page 3.

³³ Jean-Christophe Le Duigou , « Concilier mobilité et sécurité(s) sociale(s) professionnelle(s) », dans *Analyse et documents économiques* n° 98, février 2005.

³⁴ *Idem*.